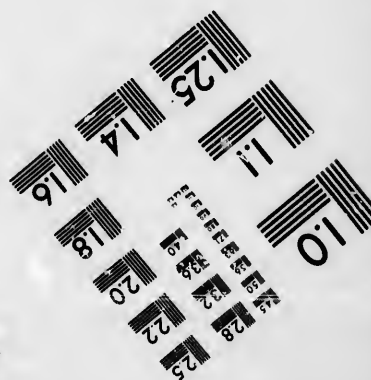
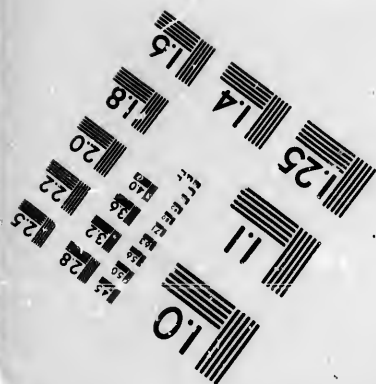
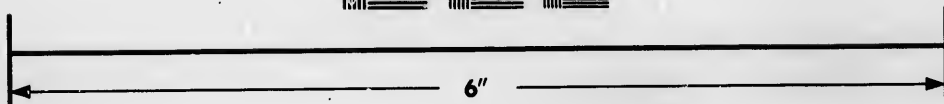
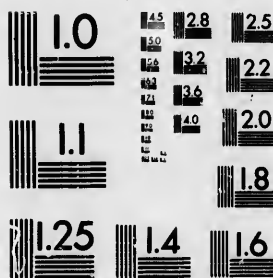


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14530
(716) 872-4503

28
32
36
20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

01

© 1985

Technique and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

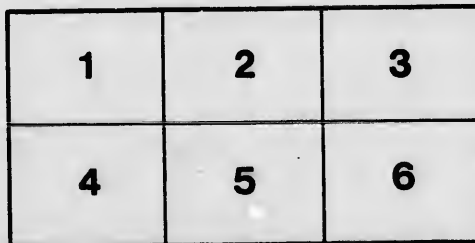
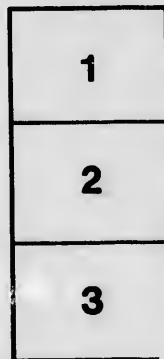
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

[The text on this page is extremely faint and illegible due to significant fading and low contrast. It appears to be a list or a series of entries, but the specific words and numbers cannot be discerned.]

H. B.

M É M O I R E

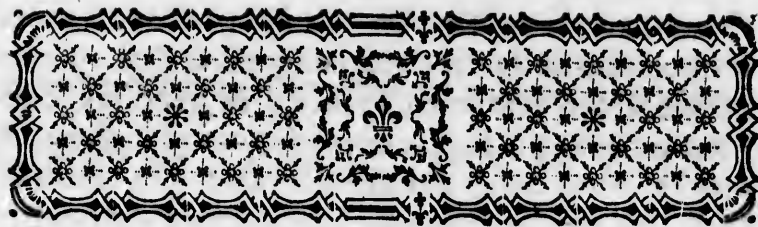
P O U R L E S I E U R
D E B O I S H E B E R T .

*Capitaine , Chevalier de Saint Louis , ci-devant
Commandant à l'Acadie.*



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637
UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS





M É M O I R E

POUR le Sieur de BOISHEBERT, Capitaine, Chevalier de Saint Louis, ci-devant Commandant à l'Acadie.

P A R M I tous ceux qui ont si heureusement prodigué leur santé, leurs forces & leur vie, pour la défense du Canada, & qui se voient aujourd'hui enveloppés par la malignité de quelques imposteurs obscurs dans les procédures rigoureuses qui ont pour but la recherche & la vengeance des déprédations commises dans cette Colonie, il n'en est peut-être point sur qui ce malheur inattendu ait fait une impression plus vive & plus étonnante que sur le sieur de Boishebert. On en fera moins surpris, quand on aura comparé la noblesse de sa conduite & l'importance de ses services, avec la bassesse & l'indignité des manœuvres dans lesquelles la calomnie s'efforce de l'impliquer; les approbations & les éloges que ses exploits lui ont obtenus des gouverneurs généraux, l'accueil flatteur & les distinctions honorables dont la cour a récompensé

4

sa valeur & sa fidélité dans un âge prématuré, avec les horreurs de la captivité auxquels il s'est vu condamné à son retour en France, & avec les soupçons odieux qui semblent ternir toute la gloire de ses premières années. Les belles ames ont autant de sensibilité que de fermeté. Leur fermeté éclate dans les dangers éminens où les expose le service du Roi & l'intérêt de la patrie, & dans les cruelles extrémités auxquelles les réduisent les événemens de la guerre: elles savent alors souffrir sans foiblesse; &, s'il le faut, mourir sans crainte. Leur sensibilité se développe, lorsque le péril, qui ne menaçoit que leurs jours, s'étend jusqu'à leur honneur: &, intrépides sous les coups de l'ennemi, consternés à la première vue de l'opprobre, après avoir affronté tous les hasards sans émotion, l'idée seule du blâme & du deshonneur les abbat, les attère, & donne quelquefois à leurs facultés les secousses les plus violentes: spectacle bien attendrissant pour les cœurs généreux, qui sentent, par expérience, qu'il n'est point de plaie plus douloureuse & plus cruelle pour l'homme vertueux, que celle qui déchire sa réputation! Aussi la situation du sieur de Boishebert a touché le cœur de ses juges, & accéléré l'élargissement de ce sujet fidèle & malheureux. Mais plus affligé, plus désolé de la cause de sa détention, que de sa détention même, il ne peut espérer le repos de son esprit, & recevoir la consolation légitime & nécessaire qu'exigent ses malheurs, que de sa pleine & entière justification. Elle dépend du jugement du tribunal respectable qui doit prononcer sur le sort des accusés.

PREMIERE PARTIE.

SERVICES DU SR. DE BOISHEBERT.

CHARLES Deschamps (1), sieur de Boishebert, issu d'une ancienne maison établie en Normandie, eut pour aïeul le sieur Deschamps, qui passa en Canada lorsque M. Talon en étoit intendant. Il lui donna, à titre de fief, une étendue de terre considérable, qu'il fit défricher, & qu'il peupla en grande partie de plusieurs familles tirées des terres de ses parens en Normandie. Son fils y ajouta quelques autres biens, & mourut major de Québec, après avoir servi avec distinction. Il laissa un fils & deux filles. Ce fils est le sieur Charles Deschamps de Boishebert, qui entra au service l'an 1742, à l'âge de 13 ans, en qualité de sous-aide-major, dans la garnison de Québec; distinction accordée à la mémoire de son père généralement estimé dans la Colonie.

(1) Robert Deschamps, seigneur de Nitot, en 1437, reçut des marques distinguées de la satisfaction du Roi Charles VII, pour avoir contribué par ses services à la réduction du pays de Caux, & à la prise de Harfleur.

Jean Deschamps, seigneur d'Eslandes, & commandeur de Dammartin, de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, fut choisi par le grand Condé pour gouverneur du prince de Condé son fils.

Du côté maternel, le sieur de Boishebert descend de l'ancienne maison des Ramezay, barons d'Ecosse, l'un desquels a été gouverneur du maréchal prince de Turenne.

1743. En 1743, il fut envoyé au fort Saint-Frédéric, sous les ordres du sieur de Fonville, un de ses tuteurs. Les préparatifs de guerre, que faisoient les Anglois sur les frontières d'Albanie, fournirent à cet officier la première occasion d'essayer les talens militaires du jeune Boishebert. Il l'envoya à la tête d'un détachement de vingt-cinq hommes, vers la rivière de Sarasto, pour s'instruire des démarches de l'ennemi. Il s'acquitta de cette commission avec succès. On étoit au fort de l'hiver. La course étoit de 60 lieues; l'ennemi, répandu çà & là, donnoit des inquiétudes continuelles: cependant il ne mit que 12 jours à aller & revenir, & il rapporta tous les éclaircissémens qu'on pouvoit desirer sur le détail des préparatifs de l'ennemi, & des bâtimens & magasins qu'il construisoit. Ce rapport fidèle & circonstancié dirigea les mesures qu'on prit pour arrêter ses ouvrages.
1744. M. de Beauharnois, gouverneur général, ne tarda pas en effet à envoyer de Québec un corps de 500 hommes sous la conduite du sieur Marin, pour ruiner les travaux des Anglois. Le desir de se signaler dans cette occasion, ramena le sieur de Boishebert du fort Saint-Frédéric à Québec, où il reçut le grade d'aide-major. Il partit en cette qualité avec la petite armée pour les frontières d'Albanie: elle y prit le bourg de Sarasto, le brûla avec les magasins & les bois de construction des ennemis. Il en périt cent cinquante dans le combat, & cent cinquante autres demeurèrent prisonniers.

Le sieur de Boishebert se comporta dans cette rencontre avec une valeur distinguée. L'année suivante fut marquée par une expédition de toute autre importance. Il étoit parti des ports de France une flotte nombreuse destinée au siège de Port-Royal, ou Annapolis : elle devoit faire voile à Chibouctou. Dans cette attente, M. de Beauharnois forma un corps de deux mille hommes de troupes & milices Canadiennes, accompagné de huit cent sauvages, pour aller à Beau-Bassin au-devant de la flotte, & se concerter avec le général qui seroit chargé de la commander. Le sieur de Ramezay, oncle du sieur de Boishebert, eut le commandement de ce corps, & il voulut que son neveu fût de l'embarquement; il se fit le 8 mai 1746. On apprit, en arrivant à la Baie-verte, que les Anglois avoient, au port la Joie, dans l'isle Saint-Jean, à douze lieues de distance, une frégate appelée le Schirley de vingt-quatre canons, & un autre bâtiment de seize canons, & qu'ils faisoient une descente dans cet endroit.

1746.

Le sieur de Ramezay ordonna aussitôt au sieur de Boishebert d'aller reconnoître la vérité de ce rapport. Il partit, lui quatrième, dans un canot d'écorce; & pour exécuter plus promptement sa commission, il ne voulut point faire un détour de trois lieues (2), qui rend cette navigation bien plus facile. La sienne fut en effet périlleuse & très-fatigante, parce que la mer étoit fort grosse, & que le trajet

(2) On va ordinairement reconnoître le cap Tourmentin; ce qui allonge la route de trois lieues.

est de douze lieues. Le général fut étonné lui-même de la célérité de son retour. Il lui rendit un compte exact de la force des vaisseaux, & du nombre des troupes qu'ils avoient débarquées dans l'isle. M. de Ramezay se décida aussitôt à envoyer M. de Saint-Pierre, avec 500 hommes, attaquer ceux qui étoient descendus à terre. Le sieur de Boishebert fut encore de ce détachement : on s'embarqua dans des chaloupes, qu'on laissa le soir à l'entrée du port la Joie. On descendit sans être apperçus ; &, le lendemain au point du jour, le camp ennemi fut surpris & attaqué si vivement, que, de deux cent hommes qui le composoient, il ne s'en sauva qu'un seul à la nage ; le reste fut pris, ou tué. Les François n'y perdirent que dix hommes, & n'eurent que vingt blessés, quoique l'on se battît sous le feu des deux vaisseaux ennemis. De-là on retourna à la Baie-verte, d'où le sieur de Ramezay s'étoit avancé au village des Mines, dans l'espoir de recevoir plus promptement des nouvelles de la flotte qu'il attendoit de jour en jour. Le détachement victorieux l'y rejoignit (3). On attendoit toujours la flotte : mais elle n'arrivoit point, & la saison avançoit ; ce qui obligea de renvoyer les sauvages & un corps de six cent hommes. Quelque temps après, c'est-à-dire, vers le milieu de septembre, M. de Ramezay perdant tout espoir de voir cette année la flotte de France, se

(3) Au camp des Mines, le sieur de Boishebert fit seize lieues, marchant nus pieds, pour porter des ordres, parce que ses équipages étoient restés à Beau-Bassin.

disposa

9

disposa au retour ; &, après avoir laissé un détachement de deux cent hommes au village des Mines, & une garnison à Beau-Bassin, il ramena le reste de ses troupes à la Baie-verte, & on mit à la voile le 18 septembre. On n'avoit pas fait trois lieues qu'on apperçut un bâtiment qui fit des signaux de reconnaissance. On mit en panne pour l'attendre ; & le capitaine venant au bord du sieur de Ramezay, lui apprit que la flotte avoit beaucoup souffert d'un coup de vent qu'elle avoit essuyé par le travers de l'isle de Sable, & qu'enfin elle étoit arrivée à Chibouctou. Le sieur de Ramezay revint aussitôt sur ses pas, & débarqua à la Baie-verte, pour reprendre la route des Mines. Dès qu'il y fut arrivé, il reçut ordre de M. de la Jonquière, alors commandant de la flotte, de partir pour Port-Royal, & d'en faire le blocus. L'ordre fut exécuté promptement, & on campa devant la ville le 31 septembre. Elle avoit quinze cent hommes de garnison, outre ceux qui étoient sur le Chester, vaisseau de cinquante-quatre canons, & sur les deux bâtimens qui avoient tenté une descente au port la Joye, & qui se trouvoient tous trois dans le port : c'étoient deux mille hommes assiégés ou bloqués par six cent ; car il n'en restoit pas davantage au sieur de Ramezay. Il demeura cependant devant la ville 21 jours consécutifs. Il y eut beaucoup de petits combats ; mais ses manœuvres habiles déroberent si bien à l'ennemi le petit nombre des troupes Canadiennes, qu'ils n'osèrent engager une action. On conçoit aisément avec

1746.

quelle impatience cette petite troupe attendoit des nouvelles du marquis de la Jonquière. Enfin, il fit sçavoir à M. de Ramezay qu'un coup de vent l'avoit arrêté & obligé à faire voile pour la France.

Ce fut une nécessité de penser à une promptre retraite : elle étoit difficile & périlleuse dans les circonstances. Le général prit cependant de si sages mesures, qu'elle se fit en bonne ordre, sans que l'ennemi eût l'assurance d'attaquer ce petit corps. Le sieur de Boishebert, à la tête de cinquante hommes, éclairoit la marche, & alloit fouiller les villages qui étoient sur la route, à quatre ou cinq lieues en avant de l'armée, qui se retira d'abord aux Mines, puis à Beau-Bassin, où elle prit son quartier d'hiver.

1747.

L'hiver est le temps des surprises en Canada. L'ennemi en fit une qui lui réussit ; il s'empara du village des Mines. Les Canadiens, dès qu'ils en eurent la nouvelle, partirent de Beau-Bassin au nombre de deux cent cinquante pour attaquer & déloger les Anglois. En traversant la Baie-Françoise, le voyage eut été de vingt lieues ; mais les glaces la rendirent impraticable, & les obligèrent à faire un détour de quatre-vingt lieues. Ils arrivèrent au mois de février, & apprirent d'un espion Acadien que les Anglois étoient au nombre de six cent, retranchés dans les maisons qu'ils occupoient. La disproportion du nombre, & l'avantage de la position des ennemis, ne fit point changer de résolution à cette brave troupe. Elle se partagea en différens

pelotons, dont chacun fut commandé par un officier; & il fut décidé que chaque officier attaqueroit la maison qu'il avoit occupée l'été précédent. L'affaut commença à quatre heures du matin. Le sieur de Boishebert, à la tête de vingt-cinq hommes, attaqua un corps de garde défendu par trente Anglois. Après un combat de près d'une heure, il fut forcé: le Canadien, animé par la résistance qu'il avoit éprouvée, ne fit point de quartier, & tout fut tué. Il n'y avoit que quatre blessés de la troupe du sieur de Bois-Hebert, qui ne perdit pas un seul homme. Il reçut lui-même une balle dans son bonnet. La nuit étoit si noire, le vent si violent, & la neige si épaisse, que le bruit de l'attaque ne fut point entendu de deux petits bâtimens qui étoient à la côte, à une portée de fusil; ce qui donna le temps au sieur de Boishebert, après la prise du corps de garde, de monter sur ses vaisseaux avec son détachement, & de s'en emparer sans coup férir. Il y avoit quinze hommes d'équipage, & c'étoit le magasin de poudre & de vivres des Anglois.

Au point du jour, ils se rallièrent: les Canadiens en firent autant, & on se battit jusqu'à trois heures après midi. L'ennemi, poussé vivement, s'étoit retiré sur une hauteur, & retranché dans un moulin avec quatre pièces de canon chargé à mitrailles. Mais il n'avoit point de munitions, & il ne tarda pas à capituler: on lui permit de se retirer à Annapolis. Il ne manquoit à une action si hardie & conduite avec tant de vigueur, qu'un plus beau

théâtre pour illustrer les officiers qui y eurent part. Les vainqueurs reprirent la route de Beau-Bassin ; & , dès que la saison le permit , celle de Québec.

1747. Au mois d'août , M. de la Galissonnière , qui venoit relever M. le Marquis de Beauharnois , donna au sieur de Boishebert le commandement d'un vaisseau parlementaire , pour aller à la Baie de Gaspé échanger quelques prisonniers. Le premier soin du
1748. nouveau gouverneur fut de soutenir & d'assurer le commerce des pays d'en haut , où les sauvages , alliés des Anglois , attaquoient souvent nos traiteurs sur les routes : il détacha , pour l'exécution de ce dessein , six cent hommes sous la conduite du sieur de Celoron. Le sieur de Boishebert fut employé dans le détachement qui se porta de Mont-Réal au détroit situé entre le lac Grié & le lac Huron. La route étoit de trois cent lieues , & on n'essuya aucune attaque. Mais , tandis que les troupes séjournoient au détroit , cinquante ou soixante sauvages Anglois pillèrent une habitation Françoisé , & firent plusieurs prisonniers : on mit à leur poursuite un parti de cent cinquante hommes sous les ordres du sieur de Courte-Manche & du sieur de Boishebert. Ils joignirent ces brigands au bout de deux jours de marche , leur tuèrent dix hommes , en prirent quinze , & recouvrèrent les prisonniers François. M. de la Galissonnière résolut encore de s'opposer au projet , formé par les Anglois , de rétablir au bas de la rivière Saint-Jean un fort qui avoit été détruit en exécution du traité d'Utrecht. Il jetta les

yeux sur le sieur de Boishebert pour exécuter ce dessein, & le fit partir avec cent quatre-vingt soldats & miliciens. Depuis Québec jusqu'à Hocpaak, habitation Française, on marcha en raquettes sur la neige, traînant ses vivres & bagages avec des fatigues incroyables. Le sieur de Boishebert, suivant ses ordres, alla camper au bas de la rivière Saint-Jean; &, dès que la navigation fut libre, il embarqua son détachement sur des chaloupes, & se rendit au havre de Ménacoche, qui est au bas de la rivière Saint-Jean. Là, il arbora le pavillon de France, ainsi qu'il lui étoit prescrit. Le 28 avril, les Anglois parurent avec trois vaisseaux, une frégate de vingt-quatre canons, & deux bâtimens de transport. Le capitaine Rouffe, commandant de cette petite escadre, envoya demander au sieur de Boishebert pourquoi il arboroit le pavillon François sur une terre du roi d'Angleterre, & ajouta qu'il avoit été sur le point de tirer sur le pavillon & sur la troupe. Le sieur de Boishebert répondit, avec fermeté, qu'on pouvoit tirer; qu'il ne commenceroit pas les hostilités, mais qu'il n'abandonneroit pas non plus le terrain qu'il avoit ordre d'occuper, jusqu'à ce qu'il fût décidé par les cours de France & d'Angleterre à qui il appartenoit: qu'au reste il ne venoit point y bâtir de fort, mais qu'il ne souffriroit pas qu'aucun sujet d'Angleterre en prît possession. Le capitaine Rouffe rendit compte de cette réponse à M. de Cormnelis, gouverneur de la nouvelle Ecosse; & le sieur de Boishebert inf-

truisit de son côté le marquis de la Jonquière, successeur du marquis de la Galissonnière, de ce qui venoit de se passer.

1749. Peu après il en reçut un ordre d'aller à Beau-Bassin pour engager les Acadiens à se donner à la France, & les prévenir qu'on leur envoyoit à Schédaik un commandant qui les soutiendrait. Le sieur de Boishebert partit le 10 septembre. Il fit dans ce voyage cinquante lieues en canot, à travers les rapides & les chûtes d'eau, manœuvrant lui-même avec une fatigue égale au péril de cette navigation inconnue en Europe. Il parcourut les diverses habitations de cette contrée, déguisé, tantôt en matelot, tantôt en habitant Acadien, mettant tout en œuvre pour amener ces peuples à ce qu'on souhaitoit d'eux. Il y réussit, & ils lui promirent de prêter serment de fidélité au Roi, entre les mains du commandant qu'on leur envoyoit. Il ne cessa de les entretenir & de les affermir dans ces favorables dispositions, jusqu'à l'arrivée de M. le chevalier de la Corne à Schédaik. Le sieur de Boishebert lui amena, de différens endroits, les députés de la nation qui le reconnurent pour leur commandant, & lui prêtèrent le serment en cette qualité. Après avoir donné au nouveau commandant toutes les connoissances qu'il avoit acquises lui-même des mœurs & du génie de ces habitans, des moyens de les attacher à la France & de les soutenir contre l'Angleterre, il retourna à la rivière S. Jean avec la satisfaction & la gloire d'avoir consommé, à l'âge

de vingt ans , une négociation très-avantageuse à la colonie , & d'avoir gagné au Roi , par la voie de la persuasion , un peuple nombreux. De retour à la rivière S. Jean , il continua d'y commander jusqu'en 1751. Les Anglois , également inquiets & jaloux de nos progrès en Acadie , ne manquoient aucunes occasions d'attaquer les bâtimens qui portoient des munitions de Québec dans ces contrées. Un de leurs corsaires entra le 20 mai 1751 dans le havre de Mena-Coèche , & envoya sa chaloupe s'emparer du brigantin l'Amable , chargé pour le compte du Roi. Comme il étoit tout près de terre , le sieur de Boishebert lui fit demander , par son porte-voix , pourquoi il osoit , en pleine paix , s'emparer d'un bâtiment François. Toute sa réponse fut que le capitaine François étoit maître à terre , & lui à la mer. Le sieur de Boishebert lui répliqua que , l'injure lui étant personnelle , il alloit à bord du bâtiment , & qu'il n'y auroit point de quartier pour les Anglois qu'il y trouveroit. Aussi-tôt il se met avec son détachement dans les chaloupes ; laissant à terre le sieur de Saint-Vincent avec quatrevingt hommes , dont la mousqueterie commandoit tellement le corsaire , qu'il ne pouvoit se servir de son canon contre les chaloupes. Ainsi , protégé par le feu des troupes de terre , il reprit son brigantin , que les Anglois abandonnoient par un bord , à mesure qu'il y entroit par l'autre : & le corsaire , qui ne jouit qu'une heure de sa piraterie , fut intimidé de la hardiesse de cette manœuvre , & prit le large.

1751. Au mois d'octobre 1751, le marquis de la Jonquière, pour donner au sieur de Boishebert des preuves de la confiance & de la satisfaction qu'il avoit de sa conduite, le chargea de porter ses dépêches en Cour. Il s'embarqua donc sur le vaisseau le Chariot-Royal, commandé par le sieur de la Filière, de Rochefort, où il débarqua. Il se rendit en poste à Versailles, & remit ses dépêches à M. Rouillé, ministre de la marine. Sur les témoignages avantageux du marquis de la Jonquière, Sa Majesté honora le jeune Boishebert d'une gratification de deux mille livres. La Cour le renvoya en Canada
1752. l'année suivante 1752. Il s'embarqua sur la frégate la Seine, avec le marquis du Quesne qui alloit relever le marquis de la Jonquière.
1753. Au commencement de 1753, le nouveau gouverneur envoya un grand corps de troupes à la presqu'île, pour y construire un fort. Le sieur de Boishebert conduisit l'avant-garde composée de cinq cent hommes. Il essuya de grandes fatigues, & contribua beaucoup à l'exécution de ce dessein, par l'attention qu'il eut de ménager les vivres pour le lieu où on devoit séjourner, & d'en retirer la plus grande partie des mains des soldats, pour en faire un magasin dans la baie de Quinté. Cette précaution, nécessaire & ordonnée, le mit dans un grand embarras; car il se trouva en chemin, sans vivres, au milieu du pays inondé par le débordement des rivières voisines. L'activité & le zèle du sieur Joncair-Chabert, chargé de lui amener des bateaux
&

& des munitions, le tira promptement de ce mauvais pas. On arriva enfin à la presqu'île : le fort fut bâti ; on y mit garnison, & on revint à Québec.

M. du Quesne envoya l'année suivante, le sieur de Boishebert sur la rivière Saint-Jean, où il lui confia le commandement du fort de la Tour. Un des articles de ses instructions étoit de lever le plan des havres situés depuis la rivière jusqu'à Boston. Il s'en acquitta promptement, parcourant la côte en chaloupe, déguisé en pêcheur.

1754.

En 1755, les Anglois nous attaquèrent ouvertement. Le sieur de Boishebert donna avis de leurs premiers mouvemens : on ne vouloit pas croire son rapport ; mais bien-tôt l'ennemi ne laissa plus douter de ses desseins. Ils assiégèrent le fort de Beau-Sejour avec trois mille hommes, & le forcèrent à capituler. M. Moncton, général des ennemis, vouloit que le commandant ordonnât en même temps au sieur de Boishebert de rendre le fort la Tour. Sur la réponse négative qu'on lui fit, il détacha quinze cent hommes vers le fort ; on les laissa débarquer. Les Acadiens & les sauvages, effrayés de la prise de Beau-Sejour, refusèrent de soutenir la garnison du fort la Tour. Elle n'étoit que de soixante hommes : il eut été impossible, avec cette poignée de monde, de résister à l'ennemi. Le sieur de Boishebert le sentit ; & après avoir fait transporter toutes ses munitions au haut de la rivière, il fit sauter sa petite place, se battit en retraite, & tint ferme sur les hau-

teurs : l'ennemi, malgré sa prodigieuse supériorité, n'osa entreprendre de l'y forcer, & se rembarqua.

M. de Vaudreuil, qui venoit de remplacer M. du Quesne, ayant appris l'état des affaires dans l'Acadie, permit au sieur de Boishebert de se retirer à Québec. Que pouvoit-il faire en effet dans ce pays, parmi des peuples & des sauvages effrayés, sans magasins, sans appui, sans secours, à la tête de soixante hommes, vis-à-vis d'un ennemi qui avoit une armée victorieuse en campagne, & qui venoit de faire tomber tous les forts par la capitulation ou en conséquence de la capitulation de Beau-Sejour? Ce parti étoit sans doute le seul qui offrît au sieur de Boishebert quelque sûreté personnelle, & qui pût lui assurer un peu de repos, & des occasions plus favorables de se distinguer : mais c'étoit en même temps le moins conforme à son inclination. Il avoit pratiqué long-temps les Acadiens : il se flattoit de trouver, dans leur estime, dans leur confiance & dans la connoissance des ressources locales, de sûrs moyens de bien servir le Roi, & de causer de vives inquiétudes à ses ennemis : aussi fut-il très-satisfait de voir cette permission changée en un ordre de se jeter dans les bois pour essayer de soutenir les restes du parti François.

1755. Ici la scène change ; les objets deviennent plus intéressans, la position & les démarches du sieur de Boishebert plus dignes de l'attention des vrais citoyens. Ce n'est plus un enfant qui s'essaye par des courses & des découvertes ; un subalterne qui

exécute avec courage & célérité les ordres qu'on lui trace : c'est un citoyen (4) que guide l'amour de la patrie ; un jeune guerrier qui se charge seul de disputer, avec les foibles débris de quelques troupes dispersées, la possession d'une province entière, à un ennemi qui vient de faire tomber sous l'effort de ses armes tout ce qui nous restoit de forts & de retraites, & pour qui la terreur combat avant qu'il se montre ; ou, pour dire la vérité, c'est un homme seul, sans argent, sans vivres, sans soldats, qui ose concevoir le dessein de faire tête à une nation puissante, dont les troupes nombreuses combattent sur leurs propres frontières, avec l'assurance de tous les secours qu'elles peuvent tirer de leur pays. L'Acadie n'a donc pour défenseur & pour rempart contre les Anglois, & contre le poids de leurs armes, qu'un officier de 26 ans. Il entreprend de commander & d'encourager un peuple de colons & un grand nombre de peuples sauvages, attachés à la France par inclination, mais intimidés par l'incertitude des succès & même des secours, & n'osant secouer le joug de l'Angleterre qui menaçoit de très-près, qui venoit de prendre les places, & qui pouvoit se venger presque sans sortir de chez elle.

Le premier pas qu'il avoit à faire, étoit de vaincre cette timidité, & l'irrésolution qui en est l'effet. L'amour du Roi & de la religion, le souvenir des injures & des violences passées, l'antipatie natio-

(4) Voyez la gazette de France de 1755, 56, 57 & 58, & l'Observateur Hollandois.

nale, étoient des motifs puissans pour animer des hommes aigris par l'oppression : mais quel art ne falloit-il pas pour les rendre supérieurs à la crainte légitime ou prochaine, à l'expérience même des malheurs auxquels ils s'exposent ?

Parcourir des contrées immenses ; se multiplier en quelque sorte, pour se trouver par tout où la présence d'un chef étoit nécessaire ; relever le courage abbattu ; raffermir la fidélité chancelante ; paroître vainqueur quand on brûloit les forts, & qu'on cherchoit un asyle dans les bois ; ici, arrêter les progrès toujours rapides de découragement ; là, employer à propos les menaces, les caresses & les stratagèmes ; envoyer les femmes, les enfans & les vieillards à Québec, sous prétexte de les soulager, & en effet pour s'assurer des ôtages ; tantôt piquer d'une noble émulation, par l'exemple de tout ce qui se faisoit de grand en Canada ; représenter vivement nos victoires sur le général Bradock, à Chouagnen, au fort Georges, à Carillon, & tant d'autres événemens glorieux ; tantôt cacher habilement les entreprises, les forces & les succès de l'ennemi ; annoncer & promettre des secours qui ne venoient point, & qui ne pouvoient venir ; exposer ensuite d'une manière spécieuse les inconvéniens qui les avoient suspendus, & remédier par de nouvelles promesses à l'inexécution des premières ; déguiser la disette à ceux qui l'éprouvoient ; trouver souvent l'habillement & la nourriture d'un peuple nombreux, dans les misérables restes de l'indigence ; prendre aux uns,

pour donner aux autres; entretenir ainsi le courage par les moyens qui devoient l'abattre; enlever par toutes les voies à l'Angleterre, & conſerver à la France, presque toute une nation qui avoit tout à craindre d'un côté, & qui ne recevoit rien de l'autre; faire tout cela journellement, vis-à-vis d'un ennemi supérieur, à une distance énorme des ordres & des secours, qui ne venoient de Québec que lentement, rarement, & à travers mille obstacles.

Telles étoient les mesures & les efforts qu'exigeoit le plan de la défense de l'Acadie. Combien de fois le sieur de Boishebert, après avoir employé tous les moyens, n'étoit-il pas obligé de se suffire à lui-même, de se déterminer par lui-même dans les circonstances les plus critiques, & de puiser ses dernières ressources au sein des difficultés, & quelquefois du désespoir? Quelle commission pour un jeune guerrier! La force, le courage, l'intrépidité sont de cet âge: mais lui est-il ordinaire d'y joindre ce sang-froid, cette présence d'esprit, ce fonds de prudence & de réflexions qu'exige une position aussi épineuse que la sienne? On va le voir cependant développer tous ces talens & ces qualités dans la défense inespérée de l'Acadie.

On a dit qu'après la destruction de son fort, & la perte des autres, il s'étoit retiré dans les bois avec ses 60 hommes. Le commandant Anglois, qui le crut parti, voulut profiter de son absence, pour déterminer les Acadiens à se déclarer contre les François. Il s'y prit mal: au lieu de les dompter, il les révolta

par ses vexations. Aigris, irrités contre des maîtres qui appesantissoient sur leur tête un joug de fer, ils recourent secrètement au sieur de Boishebert : il s'y étoit attendu. Il invita les Abénaquis, sauvages voisins, à le suivre : les présens qu'il leur fit rendirent ses sollicitations efficaces ; ils rompirent leur traité récemment conclu avec les Anglois, & se joignirent à lui.

Lorsqu'il arriva chez cette nation, les Anglois, pour se venger de son changement, lui avoient déjà ruiné un établissement sur la rivière de Chipoudy : mais la présence du sieur de Boishebert arrêta promptement leurs ravages. Il surprit un de leur parti, composé de trois cent hommes ; il n'en avoit que quatrevingt-dix avec lui : il en tua quatrevingt aux ennemis ; & quantité d'autres, fuyant avec précipitation vers leurs bâtimens, se noyèrent : pour lui, il ne perdit que trois hommes. Cet échec inattendu déterminâ les ennemis à se rembarquer & à retourner à Beau-Séjour : les Acadiens profitèrent de leur retraite pour sortir des bois & faire leur récolte. Dès-lors le sieur de Boishebert s'occupâ à transporter en Canada une partie des habitans. Il n'y avoit point de sûreté pour ce pauvre peuple, dans son propre pays : car on ne pouvoit pas être par tout en même temps, pour défendre les diverses habitations ; & il étoit bien difficile que la nouvelle France, attaquée par plusieurs endroits à la fois, leur fournît tous les vivres dont ils avoient besoin. D'ailleurs, ceux qui passoient à Québec ou aux environs

répondoient de la fidélité des autres. Tout concouroit donc à confirmer le sieur de Boishebert dans son dessein. Il écrivit en conséquence au sieur de Villejoint, de réunir le plus qu'il pourroit de bâtimens à la baie de Schédaïk, pour transporter les familles Acadiennes & tous les bestiaux qu'il s'efforçoit d'assembler pour la subsistance de la garnison de Louisbourg. M. le marquis de Vaudreuil approuva tout ce qu'il avoit fait; lui ordonna de continuer à inquiéter les ennemis, à protéger les Acadiens, & à favoriser leur évasion. Pour la rendre plus facile, il envoya à Schédaïk les vivres nécessaires. Le sieur de Boishebert s'y rendit sur la fin de 1755, pour accélérer les embarquemens, non sans être souvent attaqué par les partis ennemis, sur lesquels il eut toujours l'avantage. Pendant cet hiver, les sauvages enlevèrent aux Anglois quantité de bestiaux pris aux Acadiens, & transportés à la Caroline, & conduisirent environ mille bêtes à cornes au camp du sieur de Boishebert, à qui ce secours servit beaucoup pour la nourriture de six cent François ou Acadiens qu'il avoit avec lui. Parmi tant de braves gens & de fidèles Acadiens, ils se trouva un traître qui exposa le commandant au plus grand danger. Il passa chez les Anglois, les avertit que le sieur de Boishebert devoit attaquer un de leurs détachemens. Sur cet avis, le colonel Scot, commandant de Beau-Sejour, se mit en embuscade avec trois cent hommes sur sa route. Il n'avoit que cent vingt hommes avec lui: il se trouva presque investi par les

Anglois : il fit bonne contenance, se battit en retraite, & se retira avec plus de bonheur qu'il n'eût osé l'espérer.

1756. Une lettre du sieur de Catalogne ayant rappelé le sieur de Boishebert à la rivière Saint-Jean, il laissa le commandement du camp de Schédaik au sieur de Niverville, qui continua à favoriser le passage des Acadiens, dont on transporta environ six mille, tant en Canada, que dans l'isle Saint Jear, avec une grande quantité de bestiaux. A peine le sieur de Boishebert étoit-il arrivé sur les bords de la rivière Saint Jean, qu'il y vint un vaisseau nommé le Pembrok ; il étoit chargé de quarante familles Acadiennes : un coup de vent avoit éloigné la frégate qui l'escortoit : & les Acadiens, se voyant les plus forts, obligèrent le capitaine de les mener à la rivière Saint Jean, où ils furent très-bien reçus du commandant, qui fit les Anglois prisonniers, & brûla leur vaisseau. Il parcourut ensuite la côte de Peckcodamon-quanty ; & enleva avec quatre chaloupes, une goëlette Angloise, chargée de vivres & effets pour la garnison de Port-Royal ; elle étoit montée de quinze hommes & armée de huit pionniers : on y fit prisonnier le commandant de l'artillerie de Beau-Séjour. M. de Villejoint manda dans le temps à M. de Niverville, de ne plus faire passer de familles Acadiennes dans l'isle Saint Jean : mais il n'en étoit pas moins expédient pour la colonie de continuer le transport hors du pays, trop infesté par les Anglois pour nourrir tous ses habitans.

Le

Le sieur de Boishebert ordonna donc de transférer les autres à Miramichi ; ce qui fut approuvé de M. de Vaudreuil. Les soins qu'exigeoit la subsistance des familles Acadiennes, & la transmigration d'une partie d'entr'elles, ne permettoient pas de harceler l'ennemi aussi fréquemment que l'eût souhaité le jeune commandant : il l'obligea cependant d'évacuer les forts de Gasparaux, & de Laurence ou Mésagouche, & d'en retirer les garnisons à Beau-Sejour. Quand il eut fait conduire à Miramichi toutes les familles Acadiennes qu'il avoit pu soustraire au pouvoir des Anglois, il s'y rendit lui-même. On lui avoit promis d'y envoyer des vivres, on n'en envoya point : il éprouva, avec ses soldats & sa nouvelle colonie, la plus affreuse disette, malgré l'économie qu'il avoit mise dans la distribution des denrées. Au commencement de janvier 1757, il fut obligé de réduire la ration de sa petite garnison à demi-livre de pain par jour ; les Acadiens & sauvages furent traités de même. Bientôt après le pain manqua. On avoit réservé les peaux de bœufs qui avoient été mangés l'année précédente ; il fallut s'en nourrir, ainsi que de l'huile des loups-marins dont il restoit une petite provision. Cette triste & dernière ressource ne tarda pas à être épuisée. Tous les enfans moururent. Les Acadiens désespérés se révolterent ; les plus forts prirent les armes pour forcer les autres à leur donner les vivres qu'ils les soupçonnoient d'avoir en réserve : le sieur de Boishebert alla au-devant d'eux, & leur demanda ce qu'ils

1757.

prétendoient faire : Prolonger nos jours, lui répondirent ces infortunés. Cette réponse lui perça le cœur; il leur fit délivrer sur le champ la moitié de ce qui lui restoit pour sa propre nourriture; & il engagea ceux qui avoient encore quelques forces, à faire des traîneaux, pour tirer les plus foibles sur la neige, & gagner une rivière fort poissonneuse (la rivière de Poockmouch) éloignée du camp d'environ 26 lieues. C'étoit l'unique parti qui leur restoit à prendre: ils s'y déterminèrent sur le champ, & partirent au nombre de cinq cent. Quatre cent dix-sept arrivèrent sur les bords de cette rivière, les autres périrent en chemin: ils auroient tous eu le même sort, si l'abbé Ménach, missionnaire des sauvages de Miramichi, à dix lieues du camp, ne leur eût donné, pour les substantier, une partie des peaux que le sieur de Boishebert avoit fait mettre dans ses cabanes, pour distribuer aux Acadiens dans les dernières extrémités. Il ne fut que médiocrement soulagé par le départ de cette troupe. Il avoit encore douze cent hommes, tant soldats qu'Acadiens, à nourrir, & il manquoit de tout. Il proposa à une partie de se transporter à la rivière, pour rapporter une provision de poissons aux autres. Cinquante-sept entreprirent le voyage; trois moururent en chemin; les autres se délassèrent & se reposèrent pendant quelques jours, & rapportèrent au camp, onze jours après leur départ, le petit secours qu'on y attendoit. Il mit les foibles en état de partir à leur tour pour la rivière. En

réitérant souvent ces voyages, on passa une partie de l'hiver : mais, à la fin de mars, les glaces devinrent trop foibles, & il ne fut pas possible de recourir à la pêche de la rivière de Poockmouch. On eut consommé en peu de temps ce qui restoit de poissons ; on se nourrit ensuite des peaux de castor qu'on put trouver ; on mangea jusqu'aux fouliers faits de peaux de chevreuil : enfin tout manqua, jusqu'à ce dernier aliment. Alors le commandant, les officiers, les soldats & les Acadiens, tombant de défaillance, & couchés languissamment à terre, n'attendoient plus que la mort, lorsqu'il arriva de Québec, à travers les glaces, le 16 mai, un bâtiment chargé de provisions.

Croira-t-on qu'un guerrier qui se livroit sans ménagement & sans relâche à la défense de l'Acadie, n'eût rassemblé tant de malheureux, que pour les immoler à la faim avec ses soldats ? & qu'il se fût exposé à périr avec eux, par une infâme cupidité, & dans l'espoir incertain des profits d'une société engraisée du sang de cette nation fugitive, & victime de son attachement pour la France ? Des hommes vraiment dignes d'avoir conçu un si noir projet, ont eu l'audace d'en accuser le sieur de Boishebert. Il est des temps & des lieux où la bassesse & la lâcheté même osent tout contre la valeur & la vertu : mais, si leur punition est moins prompte, alors elle n'en est que plus sévère & plus éclatante, quand leurs calomnies sont réfutées & confondues aux yeux de la justice. Poursuivons.

Dès que les soldats eurent réparé leurs forces épuisées, le sieur de Boishebert se hâta de passer à Louisbourg, conformément aux ordres de M. de Drucourt, gouverneur de l'île Royale : il mena avec lui huit cent hommes, tant soldats que miliciens & sauvages. Ils s'étoient embarqués dans des chaloupes : ils passoient de nuit les havres où ils avoient connoissance de vaisseaux Anglois en croisière, & suivoient tous les atterages. Ces détours inévitables allongèrent leur route de quatrevingt lieues ; mais
 1757. ils abordèrent heureusement. Le bruit de ce secours en imposa tellement à l'ennemi, que, malgré ses grands préparatifs à Chibouctou, il n'osa attaquer la place. M. de Drucourt, gouverneur, & M. Dubois de la Mothe, chef d'escadre, rendirent à la Cour un témoignage si avantageux des services du sieur de Boishebert, que Sa Majesté l'honora de la croix de Saint Louis. A son retour, il continua jusqu'à la fin de cette année à observer les Anglois campés à Beau-Sejour, & à exécuter les ordres du marquis de Vaudreuil, relativement aux Acadiens & sauvages, tant à Miramichi qu'à la rivière Saint Jean & à Quebec, où il se porta successivement.

1758. Les ennemis tentèrent encore l'année suivante le siège de Louisbourg, & M. le marquis de Vaudreuil fit encore partir le sieur de Boishebert pour le secours de cette place. Il mena le même nombre de troupes avec lui, c'est-à-dire, huit cent hommes, soldats, miliciens & sauvages : ils étoient montés sur une goëlette de quatre canons & sur deux vaisseaux de

transport. Quand ils furent débarqués, le sieur de Boishebert leur fit attaquer un retranchement de l'armée Angloise ; ils le forcèrent : mais ils furent repoussés à leur tour , & obligés de céder au nombre. Ils avoient en tête une armée de 18000 hommes. Ils ne cessèrent cependant de harceler l'ennemi tout le temps du siège. Après la reddition de la place, le sieur de Boishebert fit sa retraite. Il avoit beaucoup de malades à transporter , & il étoit poursuivi par quinze cent hommes montagnards Ecoissois : il se hâta de mettre la rivière de Miré entre lui & l'ennemi ; fit rompre tous les bateaux qui s'y trouvèrent. Ses malades, portés sur des brancards à bras d'hommes, défiloient derrière lui & gagnoient la baie de Labrador, où le sieur Prevot, commissaire ordonnateur de Louisbourg, avoit envoyé des petits bâtimens pour favoriser la retraite des Canadiens, en cas que la ville fût prise. Pour donner le temps à ses malades de se retirer, il borda la rive & resta toute la nuit vis-à-vis de l'ennemi : & , le lendemain au point du jour, il acheva sa retraite en bon ordre, sans qu'on osât l'attaquer. De retour à Miramichi, il ne garda avec lui qu'un petit détachement de quatrevingt hommes, avec lequel il foutint tous les efforts des Anglois, & s'opposa à leurs incursions. Ils l'attaquèrent entre le fort Jacques & le fort Cascobaye : ils étoient au nombre de cent vingt ; & ils furent battus avec perte de quarante-six hommes & de vingt-deux prisonniers. M. de Boucherville, Cery de Richerville, & Saint - Simon,

étoient sous ses ordres, & se distinguèrent beaucoup : le dernier, quoique blessé au bras, ne contribua pas peu au succès de cette rencontre. Le sieur de Boishebert ne perdit que quatre hommes. Il monta ensuite sur ses chaloupes, & arriva à la rivière Saint-Jean. A l'entrée du port, il aperçut dix-huit vaisseaux chargés de troupes qui étoient envoyés au général Moncton. Pour les éviter, il remonta promptement la rivière, en serrant la terre du plus près qu'il put, & donna des ordres aux miliciens de toutes les habitations, de se préparer à marcher : mais la nouvelle qu'il reçut de l'arrivée de quinze autres vaisseaux ennemis à la baie de Miramichi, le détermina à s'y transporter, & à laisser le soin de garder la rivière Saint-Jean à M. de Niverville. Le sieur de Montarville avoit déjà tout disposé à Miramichi pour faire une bonne défense. Les ennemis, qui nous trouvèrent sur nos gardes, bornèrent tous leurs ravages à brûler l'église des sauvages Mikmak : &, dès qu'ils eurent appris l'arrivée du sieur de Boishebert, & qu'il avoit fait embosser dans le détroit de la rivière deux corsaires soutenus des deux côtés par quatre cent hommes, ils s'éloignèrent. M^{rs}. de Villejoint, frères, envoyés en avant avec deux cent cinquante hommes, pour empêcher l'ennemi de débarquer au-dessous du poste occupé par le sieur de Boishebert, se conduisirent avec tant d'habileté, qu'il ne put débarquer nulle part, & fut obligé de faire voile vers Louisbourg. Le sieur de Boishebert profita du départ de la goëlette l'Angélique, pour rendre compte au

ministre de l'état actuel des postes de l'Acadie, de la descente qu'avoit faite M. Wolff dans les divers établissemens de Gaspé, & des arrangemens que lui, sieur de Boishebert, prenoit pour faire sortir des corsaires au printemps. Les ordres du gouverneur l'appelloient à Québec; & la saison trop avancée ne lui permit pas d'attendre plus longtems le bâtiment (5) chargé de vivres qui lui étoit annoncé pour l'approvisionnement des Acadiens & habitans du port Toulouse qui étoient venu les joindre après la perte de Louisbourg: ainsi il ne put se trouver à la distribution des vivres qu'apporta ce bâtiment, comme M. Bigot l'en avoit prié.

A son passage par la rivière Saint-Jean, le sieur de Niverville l'informa des établissemens que les Anglois faisoient au bas de cette rivière, à la faveur des dix-huit vaisseaux qu'il y avoit rencontrés l'été précédent: sur quoi le sieur de Boishebert lui ordonna de se barraquer à trois lieues au-dessus de la chute de Hocpaak, avec tous les miliciens & habitans de ce poste, que la rigueur de la saison ne permettoit pas de transporter actuellement en Canada, & d'attendre là que le gouverneur-général eût décidé de leur sort.

Au commencement de 1759, M. le marquis de Vaudreuil, apprenant les préparatifs que faisoient les Anglois dans tous les ports de la nouvelle Angleterre, pour venir au printemps assiéger Québec, ordonna au sieur de Boishebert d'aller lever, dans

(5) Le sieur de Boishebert eut été puissamment engagé par son intérêt à attendre ce vaisseau, s'il y avoit été intéressé, comme on l'en a faussement accusé.

tous les postes de l'Acadie, des milices & des sauvages pour le secours de cette capitale. Il partit le vingt-quatre février, avec deux officiers & cinquante hommes. Arrivé à la rivière du Loup, il prit le chemin du lac Témiskohouta: les glaces qui l'embarraisoient rendirent les canots inutiles, & il fallut les traîner à force de bras l'espace de six lieues. Il gagna enfin la rivière Saint-Jean, qui se trouva libre. Il leva, chemin faisant, tous les guerriers sauvages qu'il put engager à cette expédition; & son détachement se réunit au cap Moupasca à celui du sieur Niverville qui avoit ramassé de son côté le plus grand nombre de milices qu'il lui avoit été possible. Ils arrivèrent ensemble à Québec, lorsque les ennemis commençoient à le bombarder. Le marquis de Vaudreuil chargea le sieur de Boishebert de défendre le cap Rouge, Samos & Saint-Augustin, avec un corps de huit cent hommes: les Anglois firent de ces côtés deux attaques qu'il repoussa heureusement (6), & il fut ensuite rappelé au camp de Beauport. L'excès & la continuité des fatigues que le sieur de Boishebert essuyoit depuis quatre ans, lui causèrent une maladie considérable qui le retint

(6) Ce succès, joint à ceux que le sieur de Boishebert avoit presque journellement, réveilla l'animosité des Anglois contre lui. Ils firent cette année une descente à la rivière Ouëlle, qui arrose un domaine très-considérable dont il est propriétaire. Après avoir pillé les habitans, ils réduisirent en cendres 250 maisons, ainsi que les moulins à planches & à bled, & les bâtimens propres à la pêche, appartenant au sieur de Boishebert. Ce coup de main lui a fait essuyer une perte de plus de 100000 liv.; & a tellement ruiné ce pays, qu'il ne peut percevoir les rentes & redevances qui lui sont dues.

jusqu'au

jusqu'au 13 septembre qu'il fut en état de se rendre
 à son bataillon ; car, outre ses divers commandemens,
 il étoit capitaine d'une compagnie de troupes de la
 marine. Le marquis de Montcalm, qu'il rencontra sur
 le pont Saint-Charles, lui demanda quelles étoient
 les dispositions des ennemis. Il lui confirma ce que
 ce général avoit appris de ce débarquement, & lui
 dit qu'il les avoir vu des fenêtres de l'hôpital se dé-
 ployer sur les hauteurs de Québec. Allez donc, lui dit
 cet officier-général, à Beau-Port, pour qu'on fasse partir
 promptement toutes les troupes, & qu'elles se hâtent
 de me joindre. Il y alla en diligence : mais, avant
 qu'elles pussent arriver, l'action s'engagea. Les An-
 glois étoient au nombre de huit mille hommes con-
 tre trois mille cinq cent François. M. de Montcalm
 fut blessé mortellement ; ses troupes plièrent & se
 retirèrent sous Québec. M. le marquis de Vaudreuil,
 qui amenoit le reste des troupes, essaya inutilement,
 par trois fois, de r'allier cette avant-garde épou-
 vantée. Il fallut retourner au cap de Beau-Port,
 d'où le conseil de guerre décida qu'on se retireroit
 à Jacques-Cartier. Quand le marquis de Levy revint
 avec son corps de troupes du fort de la Présenta-
 tion, on résolut d'aller à l'ennemi pour lui faire
 lever le siège : mais la place, qui n'avoit plus de
 munitions de guerre ni de bouche, avoit été obligée
 de capituler. Cette nouvelle arrêta la marche de
 l'armée, & la fit retourner à Jacques-Quartier.

La santé du sieur de Boishebert, qui se déran-
 geoit de plus en plus, l'obligea de demander au

marquis de Lévy la permission de retourner à Montréal; ce qui lui fut accordé d'autant plus volontiers, que les Anglois avoient fait dire à M. de Bernier, commissaire des guerres, qu'ils avoient ordre de lui faire un mauvais traitement, s'ils le prenoient les armes à la main; sous prétexte, qu'étant de la garnison de Louisbourg (7), il devoit être compris dans la capitulation de cette place.

1760.

Au commencement de cette année, il fut chargé de faire, avec dix-huit Acadiens & autant de sauvages, une tournée de plus de trois cent lieues pour la visite des différens postes: il fit en chemin trois prisonniers Anglois. M. Murey mit à sa poursuite un détachement qui ne put le joindre. Ce gouverneur Anglois avoit une animosité si marquée, contre le sieur de Boishebert, qu'après la prise de Québec, il fit visiter ses équipages malgré le cartel, & sous prétexte de correspondance; il s'empara des papiers de famille, des commissions d'officiers, & de toutes les lettres de ce capitaine. Au mois d'avril, on entra en campagne pour tenter de reprendre Québec. Les Anglois vinrent à notre rencontre: l'action fut très-meurtrière. On les chargea si vivement de tous côtés, la baïonnette au bout du fusil, qu'on leur prit sept redoutes & leurs canons, & qu'on les mena battant jusqu'aux portes de Qué-

(7) Il n'étoit pas entré dans la ville; il avoit fait sa retraite malgré l'ennemi, & en sa présence; ainsi cette prétention étoit évidemment injuste; mais il avoit fait beaucoup de mal aux Anglois. C'est là le vrai crime qu'ils ne pouvoient lui pardonner. Il n'en a point commis d'autres.

bec, où on pensa entrer avec eux. M. de Boucherville ayant été tué à côté du sieur de Boishebert, en entrant dans une redoute des ennemis, ce dernier se fait de son drapeau, & le porta jusqu'à la fin de la bataille. M. de Lévy, pendant le combat, le chargea du commandement des grenadiers, formés des bataillons de la marine, quoiqu'il ne fût pas le plus ancien capitaine. Après cette victoire, on fit le siège de Québec. Mais, comme on n'avoit que des pièces de campagne, qu'il ne vint point de secours de France, & qu'il entra dans le fleuve une puissante escadre de vaisseaux Anglois, on fut obligé de se retirer le 16 mai, & de se replier de poste en poste jusques sur Mont-Réal. M. Amherst y vint peu après avec vingt-deux mille hommes; & toutes les ressources étant épuisées, on capitula. On partit quelques jours après de Mont-Réal pour retourner à Québec. Là, le sieur de Boishebert fut insulté par quelques soldats Anglois du régiment d'Amherst, qu'il avoit fait prisonniers dans l'Acadie. M. le chevalier de Lévy, instruit de cette aventure, lui conseilla d'être sur ses gardes, parce que M. Murey paroissoit très-indisposé contre lui; & de partir au plutôt, ce qu'il fit. Après cinquante-six jours de traversée, il aborda à la Rochelle; & depuis il vécut tranquille, & se reposa sur la fidélité, il pourroit ajouter sur la grandeur & l'éclat de ses services, jusqu'au moment où il se vit arrêté par un ordre du Roi, pour se disculper des griefs allégués contre lui par les plus vils & les plus coupables déprédateurs de la Colonie.

SECONDE PARTIE.

LES imputations faites au sieur de Boishebert se réduisent à trois chefs. 1°. Il a donné beaucoup de blanc-seings dont on a abusé. 2°. Il a signé des états de vivres & consommations prodigieusement enflés. 3°. Cadet l'accuse d'une société avec Déchenaux, secrétaire de M. Bigot, pour partager les profits qui ont été faits sur les approvisionnemens de l'Acadie. On va réfuter l'un après l'autre chacun de ces chefs.

R É P O N S E.

Première
imputa-
tion.

Oui, il a donné des blanc-seings. Il le pouvoit ; c'étoit l'usage ancien & général de la Colonie. Il le devoit ; ils étoient nécessaires pour l'expédition des affaires ; soit à Québec ou à Mont-Réal, soit dans les forts même : de plus, il l'a fait par des ordres exprès. Mais on en abusoit. Que n'éclairoit-on ces abus ? que ne les réprimoit-on ? Que ne l'instruisoit-on du moins ? Il ne les a ni sçus, ni pu sçavoir en Canada ; il ne doit donc pas en être responsable en France. C'est ce qu'on va porter au dernier degré de conviction. Mais, pour prouver, il faut d'abord s'assurer qu'on sera bien entendu. On va donc expliquer le plus nettement qu'il sera possible ce que c'étoit que ces blanc-seings, & les raisons qui autorisoient, qui obligeoient même les commandans à en donner.

Que les blanc-seings fussent de l'usage le plus universel dans la Colonie, c'est un fait notoire & attesté par tous les Canadiens. Il étoit établi sur les ordres positifs des gouverneurs généraux & des intendans, essentiellement lié à l'administration de la Colonie, sur-tout en temps de guerre, & regardé comme le seul moyen d'expédier les affaires, en parant aux inconvéniens inévitables dans tout autre système, ainsi qu'on va le voir.

La monnoie courante en Canada étoient les certificats & les billets d'ordonnance. Ils avoient les uns & les autres le même cours que l'argent; avec cette différence, que les certificats venoient, à Québec & à Mont-Réal, se changer en billets d'ordonnance, qu'on délivroit au trésor pour l'acquit des certificats: ainsi le certificat représentoit le billet d'ordonnance; & ce dernier étoit la monnoie proprement dite, autorisée du prince, au défaut des espèces qui étoient en très-petite quantité dans la Colonie. Les certificats étoient délivrés dans les forts, pour attester la quantité, la nature & la qualité des marchandises & denrées fournies, ou des travaux faits pour le compte du Roi. Ils énonçoient une valeur proportionnée aux objets pour lesquels ils étoient délivrés: ainsi il y en avoit de tout prix. Quand l'officier, le traiteur, le soldat, le journalier même étoient munis de ces certificats, ils étoient quelquefois à deux, trois, quatre, cinq ou six cent lieues de Mont-Réal ou de Québec. Souvent leurs devoirs & leurs emplois les en tenoient éloignés

des années entières : il falloit donc que les certificats circulassent de main en main comme les espèces, avant même qu'ils fussent commués en billets d'ordonnance. Cette circulation les amenoit successivement à Mont-Réal ou à Québec, les uns plutôt, les autres plus tard. Là, ils étoient portés aux trésoriers, qui les payoient en billets d'ordonnance, en dressoient des bordereaux à mesure qu'ils les acquittoient, les remettoient ensuite dans les bureaux du contrôle pour en avoir les décharges en forme.

Lorsqu'on envoyoit des forts & postes les états de la dépense totale de chaque année, ils étoient vérifiés sur le bordereau des certificats déjà payés dans les bureaux des trésoriers. Mais, comme les règles, prescrites par l'ordonnance de la marine pour la validité de ces états & registres de dépenses, étoient peu connues, & par conséquent assez mal observées dans les postes éloignés, ces états arrivoient presque toujours à Mont-Réal, avec des vices de forme qui obligeoient à les refaire. Il n'y avoit que deux moyens pour obvier à cet inconvénient; l'un, de renvoyer les états dans les forts; l'autre, de les refondre dans les bureaux. Le premier eût été pire que l'inconvénient même; car, avant que ces états fussent retournés au fort, corrigés & renvoyés ensuite aux bureaux, peut-être au risque d'y être rebutés de nouveau, il se seroit écoulé des années. Le paiement des certificats, qui faisoient partie des états même, eût été suspendu: n'étant point payés au trésor, ils seroient tombés dans le discrè-

dit : personne n'en auroit voulu. Les officiers, fournisseurs, soldats, habitans, journaliers, les mains pleines de certificats, se seroient trouvés précisément dans la même position qu'un homme chargé de billets de banque, quand ils eurent perdu tout leur crédit. Cette indigence universelle eût bouleversé la Colonie, & opéré sa ruine en très-peu de temps. Il étoit donc de toute nécessité de refaire les états à Mont-Réal ou à Québec ; sans quoi les trésoriers n'auroient point consenti à payer, parce qu'ils n'auroient pu avoir leur décharge vis-à-vis de la chambre des comptes de Paris, qui ne passe, en ce genre, aucune pièce informe. Mais, pour que les trésoriers rectifiassent ces états, il leur falloit des blanc-seings des commandans, & de ceux dont la signature est requise pour la validité de ces états. De-là, l'ordre donné par les gouverneurs & intendans, à tous commandans des forts, postes, de laisser à quelque personne de confiance, parens ou amis, ou correspondant quelconque, un certain nombre de blanc-seings, qui pussent être fournis aux trésoriers à mesure qu'il y auroit des états à refondre : alors les trésoriers, conjointement avec les bureaux du contrôle, dresseoient un nouvel état plus exact, mais qui ne contenoit jamais que la somme totale des certificats déjà payés. Il n'y avoit dans cette opération aucune espèce d'abus à craindre des blanc-seings remis aux trésoriers. Le sieur de Boishebert n'est donc nullement repréhensible d'avoir laissé, comme les autres commandans, de pareils blanc-seings. On

devoit au contraire applaudir à la sage prévoyance qu'il prit de remettre les siens à M. Bigot lui-même, &, par son ordre, au sieur Déchenaux son secrétaire, pour qui la confiance de cet intendant étoit, aux yeux du sieur de Boishebert, le certificat de probité le plus authentique. Mais il eut encore plus le mérite de l'obéissance que celui du discernement dans son choix ; car ce fut M. Bigot qui lui dit de lui remettre à lui-même les blanc-seings, & d'en donner aussi à Déchenaux. Lorsqu'il repassa en France pour porter à la cour des dépêches du gouverneur général, il en avoit aussi donné trois au sieur Imbert trésorier, pour arrêter les états de dépenses & de travaux de son poste, pendant son absence. Le sieur Imbert en employa un à cet usage, & les deux autres furent déchirés devant lui à son retour. S'il ne s'étoit jamais confié qu'à des hommes de ce caractère, on ne lui objecteroit pas aujourd'hui l'abus de ces blanc-seings. Cependant il étoit obligé, par la nature même & l'étendue de ses fonctions, à s'en reposer souvent, à l'Acadie, sur des personnes préposées par le Roi à l'administration des vivres dans les différens postes. On l'a vu, dans la première partie de son mémoire, tantôt obligé de se réfugier dans les bois, & de parcourir les villages Abénaquis & Mikmaks, pour lever des guerriers ; tantôt occupé à solliciter les Acadiens, & à passer successivement dans leurs diverses habitations. Il se transporta deux fois à l'Isle-Royale pour la défense de Louisbourg. Le reste du temps, il étoit presque
 toujours

toujours en campagne , & aux mains avec les partis Anglois. Cette vie errante & ces travaux militaires déterminent l'idée que l'on doit se former , soit des blanc-seings que laissoient les commandans , soit des visa qu'ils mettoient sur les certificats ou états quelconques. On ne doit certainement regarder leur signature que comme une légalisation qui attestoit seulement que tel état, ou autre pièce certifiée, venoit effectivement de leur part ; que tel seing mis au bas étoit réellement celui de l'employé , chargé par sa place de les vérifier. Ce visa enfin n'étoit qu'un vu, une confirmation du dire & de la signature des commis. L'usage & les ordres des supérieurs , fondés sur l'utilité, la nécessité & la rapidité du service, les assujettissoit à cette forme : car il falloit équiper & nourrir les guerriers sauvages & Acadiens avec leurs familles ; donner des vivres aux habitans, depuis qu'ils se furent déclarés pour la France ; les entretenir, & dans leur séjour, & dans leur passage à Québec, à l'isle Saint-Jean, au poste de Miramichi, &c. On ne pouvoit donc se dispenser de délivrer de fréquens ordres de consommation, lorsque les besoins étoient urgens, & le sieur de Boishébert éloigné.

Comment l'écrivain envoyé dans ce poste, les gardes-magasins & autres employés auroient-ils pu pourvoir à tout, s'ils n'eussent été autorisés du commandant ? Qu'il leur laissât des blanc-seings dans ces occurrences, ou qu'à son retour il ratifiât ce qu'ils avoient fait, cela revenoit au même. Pour les incon-

véniens , il n'y en avoit pas plus d'un côté que de l'autre , parce qu'il leur étoit aussi facile de lui faire signer des fournitures enflées ou fictives, que de les autoriser de ces blanc-seings. Par exemple, qu'ils eussent fourni, en son absence, des vivres pour quinze jours à une douzaine de sauvages, il ne tenoit qu'à eux, s'ils étoient malhonnêtes gens, de porter sur leurs registres trois mois de vivres fournis à quarante ou cinquante sauvages. Il n'auroit pas été courir çà & là dans les bois pour faire des informations juridiques. Il auroit donc fallu signer sur leur parole; & on eut extorqué aussi sûrement son approbation pour ces fausses dépenses, que si on avoit été muni de ses blanc-seings. Mais ces deux procédés, égaux pour les inconvéniens, ne l'étoient pas pour l'utilité du service. Et en effet, dans les derniers temps, la navigation de Québec à l'Acadie étoit souvent traversée par les Anglois qui avoient beaucoup de corsaires sur les côtes & dans la rivière Saint-Jean. Il falloit donc, pour l'expédition des affaires, pour l'envoi régulier des comptes & états, pour demander à temps des secours pressans & nécessaires, saisir le départ des bâtimens qui retourneroient à Québec, & le moment le plus favorable pour leur route. Or ce moment concouroit souvent avec l'absence du sieur de Boishebert, que le service retenoit loin de son fort pour s'opposer à l'ennemi. Alors, muni d'un blanc-seing, les employés faisoient l'occasion favorable d'envoyer à Québec l'état des dépenses & consommations. Ces

blanc-seings au reste , il ne les donnoit que pour servir dans les occurrences imprévues , ou le service ne souffroit point de retard. Il sçavoit que ces dépenses devoient être contrôlées à Québec , & comparées avec le nombre de soldats , habitans & sauvages qu'il étoit obligé d'employer & de nourrir pour la défense de l'Acadie ; & il avoit envoyé un état assez circonstancié de ces objets de consommations , pour qu'on pût estimer , à peu de chose près , la quantité de vivres & de marchandises nécessaires pour suffire à leur entretien. Donc, si les employés exagéroient les dépenses , il étoit facile de reconnoître la fraude , & de suspendre le paiement jusqu'à ce qu'on eût informé de ces malversations le commandant , qui eût pris des mesures convenables pour les réprimer. Il n'a jamais reçu de plaintes , ni même d'observations sur cet article : ainsi la tranquillité où on étoit à Québec autorisoit la sienne , en lui faisant présumer que tout étoit dans l'ordre , puisque rien n'étoit censuré par les chefs de la finance. Mais ce qu'il a appris par les confrontations , & l'inspection des états de l'Acadie dans le cours du procès , lui a fait connoître que c'est à Québec même que les grandes malversations dans les dépenses de l'Acadie ont été tramées & consommées.

Les états de consommations des postes de l'Acadie se dressoient d'abord sur les lieux ; on les envoyoit ensuite à Québec ; c'est là qu'ils éprouvoient tous les changemens que dictoit au munitionnaire & à ses agens leur cupidité : ils les refondoient , ils les

Seconde
imputa-
tion.

enflaient , ils les chargeoient de nouveaux articles ,
 & de fournitures immenses qui n'avoient jamais été
 faites : car il n'est que trop évident , à la seule vue
 de leurs monstrueux états , qu'ils dédaignoient toutes
 les mesures qui auroient pallié leur malversation ,
 & qu'ils ne s'asservissoient pas même aux règles de la
 vraisemblance , tant la disproportion est frappante en-
 tre les besoins réels du pays & les dépenses fictives
 que supposoient ces déprédateurs vains & témé-
 raires. Qu'on se rappelle les blanc-seings du sieur
 de Boishebert laissés à Déchenaux , par l'ordre de
 M. Bigot , trompé sans doute comme lui sur le compte
 de ce secrétaire infidèle. Ces blanc-seings , donnés par
 obéissance & par la nécessité du service , ainsi qu'on
 l'a expliqué , servoient à la fabrication de ces chefs-
 d'œuvre d'iniquité. Il ne s'agissoit plus que de les
 faire signer par les employés des divers postes de
 l'Acadie. On les leur renvoyoit , avec ordre de les
 signer. Mais , dira-t-on , pouvoient-ils ne pas apper-
 cevoir ces augmentations forcées de dépenses ? Et ,
 tout subalternes qu'ils étoient , comment ont-ils pu
 tremper dans un pareil complot ? La question se
 résout par un mot d'éclaircissement. On avoit réuni ,
 ou plutôt confondu , dans les états fabriqués à Qué-
 bec , les dépenses de tous les forts de l'Acadie.
 Au lieu de mettre , par exemple , cinquante mille
 rations à Miramichi , trente mille rations au poste
 de la rivière Saint-Jean , on exprimoit par un seul
 article les rations prétendues consommées dans tous
 les postes. On écrivoit , par exemple , deux ou trois

millions de rations pour les postes de l'Acadie, île & rivière Saint-Jean, & ainsi du reste : alors l'employé d'un poste étoit en droit de supposer que l'excédent de ces dépenses s'étoit fait dans les autres lieux dont il ignoroit la consommation. Ainsi tous signoient sans difficulté, trompés par la réunion frauduleuse des dépenses, faites séparément dans chaque poste, & exprimées indistinctement dans les états. Revêtus alors des formalités nécessaires, ils se renvoyoient à Québec, où Cadet & ses suppôts, ayant obtenu l'ordre de paiement, se présentoient avec confiance aux trésoriers, & demandoient comme une dette le prix de leurs manœuvres. Elles ont sans doute effrayé les Juges, lorsque leurs regards les ont éclairés.

Le sieur de Boishebert avoue qu'il a frémé d'indignation d'une telle conduite, à l'aspect des états de dépense qu'on lui a représentés ; états si prodigieusement exagérés ; de prétendus états de 1759, année où il n'a eu connoissance d'aucun envoi ; des états datés & supposés signés par lui de la baie des Chaleurs en février 1760, temps où il étoit à plus de cent lieues au-delà, à la baie Françoisé, comme il est prouvé par le journal de ses campagnes, & les ordres du général produits au procès. Aussi les sieurs Querdisien & la Rochette, dont la probité est universellement reconnue, ont-ils rendu un témoignage non suspect de son innocence, en déclarant qu'il n'avoit pu avoir aucune connoissance de ces indignes manœuvres ; & le nommé Domat, commis du munitionnaire à Miramichi, a fait la même déclaration :

le sieur de Villers est convenu qu'il a lui-même signé par surprise des états refaits. Qu'on s'étonne après cela qu'un officier, qui fait la guerre à 140 lieues de Québec, ait été trompé par des ruses qui en ont imposé à un contrôleur présent sur les lieux, & d'une exactitude autenthiquement prouvée. Le S^r. laRochette a ajouté, avec raison, qu'il n'y avoit que la grande confiance du sieur de Boishebert dans M. Bigot, qui l'avoit fait agir, c'est-à-dire, confier ses blanc-seings à Déchenaux. M. Bigot lui-même a assez fait sentir combien il avoit été outré d'être la dupe de ce prévaricateur, qu'on a sçu depuis avoir été l'ame de l'entreprise du munitionnaire, dont il a tracé le projet & le marché, guidé l'inexpérience, dirigé les intrigues & puissamment aidé toutes les malversations. Le sieur de Boishebert explique ainsi aisément aujourd'hui ce qui se disoit alors en Canada, que Déchenaux décrioit les certificats de l'Acadie, & parvenoit par ce manège à les attirer à vil prix entre ses mains, où ils ne perdoient rien de leur valeur, & fructifioient peut-être bien au-delà, par les ressources criminelles qu'il mettoit en usage. Car il n'y a rien qu'on ne puisse croire de la part d'un tel homme, après l'abus qu'il a fait de la confiance de son maître & de celle d'un officier que tout autorisoit à se reposer sur sa probité. Demandra-t-on encore, après ces éclaircissements, comment le sieur de Boishebert a pu ignorer si longtemps les déprédations commises sur les états de l'Acadie? Il demandera à son tour comment elles ont pu être ignorées à Québec huit ans entiers, & sur-tout

les quatre dernières années, où elles ont été portées à des excès si révoltans? Comment, dès la première année, ne s'en est-on pas aperçu, & n'en a-t-on pas donné avis au sieur de Boishebert? Quelque habileté qu'on se plût à supposer dans Cadet & ses commis, il étoit très-aisé, sur-tout à des gens versés dans cette partie, & chargés d'une inspection immédiate, de comparer la totalité des dépenses & des besoins, & de porter un jugement certain sur leur disproportion trop sensible. Pour le sieur de Boishebert, il croit qu'après de pareilles facilités il eût pu découvrir sans effort ces complots. Mais il n'étoit pas obligé de voir dans les bois ce qu'on ne voyoit pas dans les bureaux. Il falloit bien qu'il se fiât au résultat des dépenses opéré à Québec : ou plutôt, qu'il s'y fiât ou non, l'abus de ses blanc-seings mettoit les faussaires en état de se passer de lui, & de lui dérober jusqu'à la simple vue des objets qu'il étoit censé avoir visés. Ils n'y prenoient pas garde de si près, puisque, comme on l'a observé, on le faisoit signer dans un endroit éloigné de plus de cent lieues de celui où les états étoient datés.

Veut-on mieux sentir combien le sieur de Boishebert étoit éloigné de se prêter à d'odieuses prévarications? Qu'on rapproche ces états, où son nom ne se trouve que par la perfidie d'un trompeur qui en a abusé, avec celui des vivres & approvisionnemens qu'il fit faire par les ordres de M. le marquis de Vaudreuil pour la subsistance de l'Acadie. Ce gouverneur sage & prévoyant, pour ménager dans

un temps de disette les magasins de Québec, & épargner au Roi les frais d'un transport dispendieux & les risques d'une navigation peu sûre, chargea le sieur de Boishebert de former des dépôts & magasins dans l'Acadie, comme il avoit chargé d'autres commandans de pourvoir aux approvisionnemens d'en haut. Pour remplir des vues si utiles & si conformes aux besoins actuels de la Colonie, le sieur de Boishebert, qui n'étoit pas en état de faire ces avances par lui-même, engagea, en partant de Miramichi, les Acadiens les plus aisés à fournir les denrées nécessaires (8). Le total des approvisionnemens n'excéda pas 184000 liv., dans un temps où tout étoit porté bien au-delà du plus haut prix dans la Colonie. Le marquis de Vaudreuil lui fit remettre la somme ci-dessus énoncée pour le remboursement des fournisseurs : il les paya, en tirant une quittance de chacun (elles sont produites au procès). Et, comme il se trouva, tout acquitté, 10000 liv. de bon dont il n'étoit point comptable, il les remit au nommé Houdin, commis du munitionnaire à Mont-Réal, & en prit un reçu qui est également produit. Est-ce là la conduite d'un complice des plus énormes déprédations ? En voilà, sans doute, plus qu'il ne faut pour une justification complète & surabondante : mais le sieur de Boishebert se fait une loi de réfuter tout ce qui a trait à cet article

(8) Le sieur de Boishebert a toujours été chargé de faire pourvoir à ces approvisionnemens, pendant treize ans qu'a duré son commandement à l'Acadie.

dans les dépositions , de peur que son silence ne semble donner quelque poids aux imputations les plus frivoles en elles-mêmes.

Cadet a dit que le sieur de Boishebert sçavoit qu'on avoit porté en consommations , sur les états de Miramichi , une somme qui lui avoit été accordée à lui Cadet, en dédommagement de ses effets perdus à la prise de Québec.

Cette déposition est fausse. Le sieur de Boishebert ne l'a apprise qu'à la Bastille : la raison en est claire ; on n'avoit pas besoin de sa participation pour charger les états de ses postes de dépenses fictives. On le représentoit par des blanc-seings , que l'usage & la nécessité lui avoient fait souscrire , & dont on abusoit à son insçu. Cadet croit confirmer sa déposition , en ajoutant que le sieur de Boishebert dit à M. Bigot *qu'il y avoit beaucoup de bon sur les états des rations de l'Acadie*. Il se trompe. Le sieur de Boishebert ne faisoit précisément qu'affirmer un fait pour répondre à M. Bigot, qui l'interrogea par deux fois sur la quantité de monde que contenoient les postes de l'Acadie : car il lui répondit qu'elle alloit à près de trois mille personnes , & qu'on ne leur avoit point fourni la ration qui devoit leur revenir, & qui étoit arrêtée avec le munitionnaire. Etoit-ce pour favoriser cet homme , comme il le prétend , qu'on rendoit compte à son supérieur de son infidélité à remplir ses engagemens & son marché ?

On objecte encore qu'on n'a envoyé des vivres de Québec à Miramichi qu'en 1757 & 1758 ; & que

cependant on porte en dépense sur les états des marchandises prétendues fournies en 1759.

Le sieur de Boishebert n'a vu ces états qu'en France : c'est aux fabricateurs d'états arbitraires, résidens à Québec, à résoudre cette objection. L'abus qu'ils ont fait des blanc-seings du sieur de Boishebert ne l'oblige point, comme il croit l'avoir démontré, à répondre de leurs manœuvres. Tout ce qu'il peut assurer, d'après l'exhibition de ces états qu'on lui a fait voir à la Bastille, c'est qu'il ne connoît pas même de nom les personnes qu'on suppose avoir fourni les marchandises énoncées ; & que les Acadiens, dont il y est fait mention, n'étoient point assez aisés pour faire les fournitures mises sous leur nom.

Selon M. Bigot, les marchandises, envoyées en 1758 à Miramichi, y arrivèrent trop tard pour être portées en dépenses la même année. C'est ce que n'examine pas le sieur de Boishebert : il se contente d'observer qu'il n'a point eu connoissance de marchandises envoyées de Québec à Miramichi en 1759. D'ailleurs, il a connu, par l'inspection des états dont il s'agit, lorsqu'il les vit pour la première fois à l'interrogatoire, qu'ils furent datés d'un lieu d'où il étoit très-éloigné le jour de la date. Mais M. Bigot, qui donne la raison pour laquelle la dépense de ces états est portée en 1759, quoique le prétendu envoi soit de 1758, & qui de plus ordonna, comme il en convient, de porter en consommations sur lesdits états une somme de 40000 liv. dont il

indemnifioit Cadet , prouve clairement par-là que ces états ont été dressés par son ordre : on ne voit pas ce qui l'engage à ajouter que le sieur de Boishebert arrangea ces états avec son secrétaire Déchenaux. Il n'y a eu sûrement aucune part. La vérité du fait est que M. Bigot lui a dit, à Mont-Réal, qu'il avoit ordonné de refaire les états de l'Acadie, parce que la forme en étoit mauvaise ; qu'ainsi il falloit qu'il les signât. Si M. Bigot en conclut qu'il soit entré dans le nouvel arrangement desdits états, il est dans l'erreur. Quant à la cause que M. Bigot donne aujourd'hui à cette refonte, elle a toujours été ignorée du sieur de Boishebert. Enfin, cet intendant avance qu'en 1756 il lui demanda douze bâtimens chargés de vivres pour l'Acadie ; ajoutant que la quantité de monde qui lui viendroit de divers endroits feroit la consommation de toutes ces cargaisons. Le sieur de Boishebert se souvient très-bien d'avoir écrit à M. Bigot qu'il y auroit du danger à envoyer de gros bâtimens, à cause des corsaires Anglois qui restoient toujours en croisière : qu'ainsi, il vaudroit mieux en envoyer de petits qui suivroient la terre, & ne seroient point aperçus ; &, qu'au lieu de trois gros, il suffiroit d'en faire partir douze petits, dont les cargaisons ne seroient pas plus considérables. Que M. Bigot lise là-dessus les lettres du sieur de Boishebert, où cela lui est bien expliqué. (9)

(9) Le sieur de Boishebert a lu, dans le mémoire de M. le marquis de Vaudreuil, une justification des commandans attaqués par M. Bi-

52

Des faits développés jusqu'ici, & des preuves sensibles & témoignages non suspects produits par cet officier, il résulte que les blanc-feings qu'il a donnés ne peuvent devenir pour lui la matière d'un reproche, beaucoup moins constituer un corps de délit, puisque l'usage, les ordres, l'utilité & souvent la nécessité du service les ont commandés : que l'abus de plusieurs de ses blanc-feings, fait à Québec & démontré par les raisons ci-dessus exposées, est une des causes de l'énormité des dépenses portées dans les états de l'Acadie : que la manœuvre également secrète & coupable de leur refonte dans les bureaux du munitionnaire ne peut retomber sur le sieur de Boishebert ; ceux qui peuvent & doivent en porter le blâme sont les personnes préposées à Québec pour examiner sévèrement les dépenses des forts : qu'enfin, le sieur de Boishebert, n'ayant jamais été averti de l'excès des dépenses énoncées dans les faux états, ne peut être repris de n'avoir pas remédié au mal que lui cachotent ceux qui par état devoient s'en plaindre & l'inviter lui-même à les seconder dans la réforme de pareils abus. Qu'on prouve qu'il ait négligé de secourir promptement Louisbourg, qu'il ait défendu trop mollement l'Acadie contre les Anglois, qu'il ait évité leur rencontre quand ils n'étoient que de moitié plus forts que lui, & qu'il n'ait

got : elle lui a paru si solide & si complète, qu'il s'est cru dispensé d'y rien ajouter pour sa propre défense. Sur une accusation aussi vague & indéterminée, le suffrage d'un gouverneur général aussi universellement estimé doit avoir & aura sans doute plus de poids que toutes les apologies particulières.

53
pas travaillé avec zèle & succès à gagner les Acadiens à la France, les affermir dans son alliance: en un mot, qu'on lui montre quelque défaut de zèle, de courage, d'activité dans tout le service militaire, il s'avouera coupable, il soufcrira le premier au jugement sévère qu'il aura mérité. Mais non: les gouverneurs ont applaudi aux efforts de sa valeur, aux succès de ses négociations, à l'opiniâtreté de ses défenses, à la célérité de ses mouvemens, à la hardiesse de ses attaques, aux succès de ses combats. Il a vu la colonie entière le combler d'éloges & l'appeller le restaurateur de l'Acadie. Le ministère a daigné soufcrire à ses louanges par les preuves les plus éclatantes d'une satisfaction marquée. Il a volé au secours de l'Île-Royale. La première fois, il fut assez heureux pour suspendre les attaques de l'ennemi: la seconde, il fit tout ce qu'on pouvoit attendre de la valeur & du zèle. On lui porta, au nom de Sa Majesté, à travers les bataillons Anglois, le prix glorieux de son courage & de sa fidélité; &, par une faveur distinguée, on lui permit de porter cette marque honorable devant qu'il fût reçu avec les cérémonies usitées dans la création des chevaliers de l'ordre militaire de Saint Louis. A-t-il dégénéré depuis? & jusqu'à son retour en France, peut-on lui reprocher d'avoir rien épargné pour soutenir ses premiers exploits & reconnoître les bontés de son Roi? Il en appelle au témoignage du marquis de Vaudreuil, du marquis de Levy, & de tous les officiers avec qui il a eu l'honneur de servir. Sa vie militaire est donc

fans tache. Les imputations qu'on lui a faites, relativement à l'administration des finances, sont sans fondement. Une seule voix s'élève pour le charger directement & personnellement du plus lâche & du plus coupable complot, & d'une association de profits illicites avec Déchenaux sur les approvisionnemens de l'Acadie.

Troisième
imputation.

Mais, plus il y auroit d'ignominie dans cette association, plus il faut d'évidence dans les preuves pour la rendre croyable. Or, celui qui dépose le fait n'en apporte aucune, pas un acte qui atteste la société, pas une lettre qui conserve le plus léger vestige de correspondance, pas même un témoin, si ce n'est l'accusateur même. Or, selon la loi, un témoin seul est un témoin nul : eh ! quel témoin fut jamais plus nul qu'un calomniateur confondu par les faits, par les réponses de plusieurs accusés ? Le défaut de preuves & la dénégation formelle du sieur de Boishebert suffisent donc pour renverser & détruire l'accusation. Elle n'est pas moins dénuée de vraisemblance que de vérité. Le sieur de Boishebert, associé pour l'entreprise la plus criminelle avec Déchenaux qu'il n'avoit jamais connu que comme secrétaire de M. Bigot, & à qui il ne donna ses blanc-seings que parce qu'il ne le connoissoit pas, & que l'ordre de M. Bigot avoit décidé de l'opinion qu'il devoit avoir de lui ! quelle absurdité ! Un homme bien né ne descend point si bas, pour s'exposer si témérairement. Le sieur de Boishebert, associé à une déprédation qui tendoit à rui-

ner son plus glorieux ouvrage , en livrant aux horreurs de la faim des hommes qu'il avoit conquis à la France, & arraché d'abord au joug, & mille fois ensuite au fer des Anglois! Un militaire sacrifieroit-il une gloire certaine & acquise, & l'espoir légitime des récompenses de son prince, au profit douteux & illégitimes d'un brigandage facile à dévoiler & qui ne peut être découvert sans être puni? Quelle extravagance! Le sieur de Boishebert associé à des manœuvres qui l'ont exposé à périr de misère au milieu d'un peuple qu'il avoit défendu au péril de sa vie, dont la subsistance l'occupoit sans cesse, & que la soustraction des secours qu'il sollicitoit continuellement pour eux conduisit avec lui jusqu'aux portes de la mort! Un officier, qui se regardoit avec raison comme le père & le protecteur d'une nation gagnée par ses caresses, rassemblée par ses soins, protégée par ses armes, auroit donc acheté, aux dépens de son honneur & de son devoir, le plaisir barbare de l'exterminer par la faim; & , pour en venir à bout, eut risqué de mourir avec elle! Quelle fureur insensée! La plus insatiable avarice n'auroit pas conduit jusques-là son accusateur.

Eh! de quel front un homme associé aux malversations énormes qui se commettoient dans la fabrique des états de l'Acadie, se feroit il plaindre avec tant de vivacité au gouverneur général & à l'intendant (10)

(10) M. l'abbé Menac, zélé missionnaire à l'Acadie, & demeurant actuellement à Paris, se chargea des lettres du sieur de Boishebert pour M. le marquis de Vaudreuil & M. Bigot. Il le pria lui-même de

de la mauvaise administration des vivres pour les postes où il commandoit? Quelle eut été son imprudence de s'en expliquer ouvertement aux officiers qu'il avoit l'honneur de commander! Ils sont tous à la Rochelle: ils n'ont pas oublié de quels termes il se servoit pour faire éclater son mécontentement & son indignation contre le munitionnaire. S'il eût été intéressé dans le profit de ces crimes, un mot de réponse pouvoit l'accabler & le perdre. Son inconséquence auroit été bien étrange, quand il s'efforçoit de faire consentir MM. de Vaudreuil & Bigot au transport de la plupart des Acadiens dans les habitations voisines de Québec, où leur entretien, disoit-il, coûtera beaucoup moins au Roi. Complice d'un brigandage lucratif, il travailloit donc à diminuer le profit de sa société & le sien. Que d'absurdités & d'extravagances à dévoiler, pour faire la simple supposition d'un délit que Cadet avance comme un fait! Il est trop humiliant pour le sieur de Boishebert, & trop fatigant pour ses juges & pour le public, de s'arrêter à combattre plus longtemps la plus folle des chimères & par conséquent la plus noire des calomnies.

On a vu, dans le précis historique des services du sieur de Boishebert, avec quelle ardeur & quelle constance il a toujours marché dans la carrière glorieuse où il entra dès son enfance. Partout fidèle, pressé, infatigable, averse de péril & de gloire;

plaider la cause des Acadiens, de représenter vivement leur misère, & la nécessité d'en transférer la plupart au centre de la colonie. Il peut en rendre témoignage.

toujours

toujours prêt à passer où le service l'appelloit ; bravant la mort au milieu des neiges , au sein des flots comme dans les combats ; & aussi content de mourir pour la patrie , sans témoin & sans éclat , qu'à la tête de ses soldats & dans le lit d'honneur : tout lui étoit égal , dès qu'il travailloit utilement pour le Roi & pour l'Etat. Faut-il , à la faveur d'un déguisement périlleux , reconnoître les côtes Angloises , ou négocier avec un peuple veillé de près par un ennemi attentif , inquiet & maître du pays ? il se travestit en matelot , en paysan , & affronte gaiement le plus affreux des dangers , celui d'être pris & traité comme un espion. Son trépas lui paroitra toujours honorable , s'il meurt pour le bien du service. Faut-il risquer , au milieu des flottes Angloises , le trajet de Louisbourg ? il confie sa vie & sa liberté à une foible chaloupe ; il ne connoit de péril que celui qui menace les possessions de Sa Majesté. Trop heureux d'avoir contribué par le sien propre à suspendre l'entreprise de l'ennemi ! Quand on méprise ainsi la vie , quand on fait éclater tant de zèle pour l'état , tant d'ardeur pour la gloire , on n'est pas de caractère à sacrifier la gloire & l'état à une basse cupidité. Jamais on n'a vu , ni on ne verra dans le même homme , ce monstrueux contraste d'élévation & de bassesse dans les sentimens , de fidélité & de trahison envers le prince . d'indifférence pour la mort & d'empressement pour la fortune. Servir une colonie & la vendre , cueillir des lauriers & les

souiller , faire la guerre avec honneur & exercet la maltote avec infamie ; ce ne sont pas là les vertus & les vices du même homme. Aussi les services du sieur de Boishebert sont connus & certains : les délits qu'on lui impute sont faux & pleinement réfutés. Il a donné des blanc-seings ; il a suivi en cela un usage constant , exécuté des ordres précis , pourvu à des besoins urgens , à des utilités évidentes , à des nécessités réelles & indispensables. On a dressé des états de consommations fictives & exorbitantes , & ils portent sa signature : mais on a abusé de ces blanc-seings , on a trahi sa confiance : il l'ignoroit , & ceux qui devoient s'en appercevoir & l'en instruire ne l'ont pas fait : il est même démontré qu'on a supposé des états signés de lui dans un lieu dont il étoit très-éloigné le jour de leur date. Tous les manèges ne peuvent donc donner atteinte à sa probité : il est même difficile de prouver de l'indiscrétion dans sa facilité à se prêter à l'exigence des cas & à la nature des circonstances. Les préposés pour le Roi dans ses postes devoient faire leur devoir , en examinant & vérifiant scrupuleusement les états de dépenses , comme il faisoit le sien en se portant rapidement & perpétuellement où l'appelloit le service. Il ne pouvoit combattre & risquer sa vie dans un lieu , & compulser des registres dans un autre. La calomnie de Cadet , sur sa prétendue association avec Déchenaux , a tous les caractères de l'imposture : elle n'en a aucun de vraisemblance. Le sieur

de Boishebert est donc un bon officier, un sujet fidèle, un accusé innocent, digne des bienfaits de son Roi, de l'estime de ses concitoyens, & du jugement favorable par lequel ses Juges rendront à son innocence le témoignage honorable qu'elle mérite & qu'il attend de leur équité.

CLOS, *Procureur.*

